

## CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE GRAND PARIS NORD

### BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

10 DÉCEMBRE 2018 - 10 FÉVRIER 2019



## Sommaire

I)	Préambule	Page 2
II)	Le projet soumis à la concertation	Page 3
III)	La concertation	Page 7
IV)	Les modalités mises en œuvre pour l'information et la participation du public	Page 7
V)	La synthèse thématique des avis et questions soulevées pendant la concertation	Page 11
VI)	Les enseignements et la suite de la concertation	Page 17
VII)	Le projet après la concertation	Page 17



## I) Préambule

Le projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord consiste à regrouper sur un site unique à Saint-Ouen-sur-Seine, un ensemble hospitalo-universitaire dont la vocation est de porter, dans les années à venir, une ambition renouvelée en matière de formation et de recherche dans les sciences médicales.

Outre les activités médico-chirurgicales des hôpitaux de Bichat (Paris 18<sup>e</sup>) et de Beaujon (Clichy, Hauts-de-Seine), ce nouvel équipement abritera les activités d'enseignement des deux sites de médecine (Villemin et Bichat) et d'odontologie pour l'Ile-de-France. Il intégrera également les unités mixtes de recherche portées conjointement par l'université Paris Diderot et l'INSERM.

Pôle de rayonnement national et européen, tant en matière de soins que de recherche et de formation, le projet de campus hospitalo-universitaire est tout aussi un élément stratégique pour le développement du Grand Paris et du département de la Seine-Saint Denis.

En s'implantant au Nord de la Métropole du Grand Paris, ce projet innovant représente une opportunité de contribuer à l'essor économique, à la réduction des inégalités territoriales de santé et au rayonnement du département.

L'intégration de ce projet, dans une zone présentant des enjeux forts en matière d'aménagement urbain implique d'organiser une démarche de concertation publique.

La concertation s'est déroulée du 10 décembre 2018 au 10 février 2019. Elle a été l'occasion de partager les enjeux du projet et de recueillir les expressions d'un public nombreux.

Le présent document dresse le bilan de cette phase de concertation : les modalités de la concertation, les thématiques évoquées, ainsi que les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires.



## II) Le projet soumis à la concertation

Le projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord concerne la construction, sur un site unique, d'une structure hospitalière qui abritera les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris 18e) et Beaujon (Clichy), et d'une structure universitaire réunissant les activités d'enseignement et de recherche de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine de l'université Paris Diderot, et de l'UFR d'odontologie pour l'ensemble de l'Ile-de-France (bâtiments universitaires concernés par cette opération immobilière Bichat - Villemin - Garancière).

7 hectares sont nécessaires à la construction de ce Campus : 4 hectares pour édifier les 130 000m<sup>2</sup> de surface de plancher de l'hôpital et 3 hectares consacrés aux 88 400 m<sup>2</sup> de l'Université, dont 40 250 m<sup>2</sup> pour la recherche, 41 850 m<sup>2</sup> pour l'enseignement-formation et 6 300m<sup>2</sup> consacrés aux services à la vie étudiante. Soit un Campus de 220 000 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher au total.

Le site d'implantation choisi comme répondant à ces besoins est situé sur un ensemble de parcelles implantées sur la commune de Saint-Ouen-sur-Seine.

### Le financement du projet

Le projet d'hôpital figure parmi les chantiers d'investissement prioritaires de l'AP-HP, et est à ce titre inscrit dans le plan global de financement pluriannuel de l'institution tel qu'approuvé par ses tutelles ministérielles.

En outre, ce projet est soutenu financièrement par les tutelles ministérielles de l'AP-HP qui ont formellement validé une démarche de subventionnement ciblée au bénéfice des projets de rééquilibrage de l'offre hospitalo-universitaire au Nord de Paris. Ce soutien de l'Etat permet de débloquer 719 millions € pour l'opération hospitalière.

Le projet d'enseignement supérieur et de recherche de l'université Paris Diderot figure parmi les chantiers d'investissement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Il est inscrit à l'inventaire du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) pour un montant de 378 millions €.

Ce projet fait également partie des mesures consensuelles mentionnées à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

### Les objectifs

En s'implantant au nord de la métropole du Grand Paris, dans un territoire marqué par des difficultés d'accès au soin et révélant une sous-densité médicale, ce projet, qui associe soin, enseignement et recherche, représente une opportunité de porter les enjeux de politique de santé dans ce secteur de la Région Ile-de-France.

### Contribuer à l'équilibre du Grand Paris

Le Campus hospitalo-universitaire revêt un caractère stratégique pour l'AP-HP, l'Université et les organismes de recherche, comme pour l'Etat, contribuant à l'égalité des territoires franciliens en rééquilibrant la répartition de l'offre de soins hospitalière et universitaire au profit du Nord de Paris et en reconfigurant l'organisation hospitalière et universitaire au Nord de la métropole en l'inscrivant dans la dynamique du Grand Paris.



Sur le plan hospitalier, l'Agence Régionale de Santé (ARS) veille à la prise en compte des liens avec les autres établissements hospitaliers du secteur, comme avec les acteurs de santé de la ville pour assurer une cohérence de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Les promoteurs de ce Campus se fixent également l'ambition de contribuer au renforcement de l'offre de soins de premier recours sur le bassin de recrutement de l'hôpital, déficitaire par rapport au reste de la région et souffrant d'un déficit d'installation.

Sur le plan universitaire, le projet s'inscrit en parfaite liaison avec le campus Paris Rive gauche de l'université Paris Diderot (RER C et Ligne 14) permettant ainsi de bénéficier de la proximité des autres disciplines telles que la bio-informatique, les mathématiques, la physique ou la chimie, les sciences humaines et sociales pour développer des formations autour de l'ingénierie biomédicale ou confirmer de nouveaux cursus émergents en humanités et santé. La fusion des universités Paris Diderot et Paris Descartes décidée en mars 2019, formant ainsi le premier pôle de santé du Grand Paris vient renforcer la pertinence du projet à travers une meilleure définition de l'offre de formation et une stratégie de recherche en santé. Enfin, la collaboration forte des universités Diderot, Descartes et Paris 13 au sein de la Sorbonne Paris Cité est la garantie d'une cohérence du projet sur le territoire Nord de l'Île de France.

### **Contribuer à l'essor économique et au rayonnement du territoire**

Les activités hospitalières et universitaires constituent un gisement d'emplois directs pour la commune de Saint-Ouen-sur-Seine et sa périphérie. Le Campus regroupera 5 700 emplois, dont 1 200 médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires auxquels s'ajoutent ceux des organismes de recherche partenaires. A ces emplois directs s'ajoutent ceux des entreprises sous-traitantes (bio-nettoyage, gardiennage, restauration) mais aussi l'installation de commerces au sein ou à proximité des sites. Par ailleurs, plus de 7 000 étudiants (formation initiale et continue) en médecine, odontologie et formations paramédicales dans le cadre de l'universitarisation de leurs études seront amenés à se rendre quotidiennement sur le Campus. L'ensemble de ces mouvements contribue à l'animation de la ville et à l'essor des activités commerciales. De façon générale, les flux de patients, de visiteurs, de salariés, d'étudiants et d'enseignants contribueront à la dynamisation du tissu économique, social et culturel du Nord de Paris.

### **Un projet éco citoyen intégré dans la ville**

Le campus intégrera les exigences les plus rigoureuses en matière de développement durable et de responsabilité sociale. En ce sens, il s'inscrira dans une démarche engagée par l'AP-HP et l'Université Paris Diderot, avec comme objectifs :

- D'intégrer la dimension sociale dans une relation durable avec ses parties prenantes ;
- D'atteindre la Haute Qualité Environnementale en déclinant une politique patrimoniale, imprégnée des principes d'éco-construction et d'éco-gestion, qui vise, en particulier, à « construire moins », en rationalisant les espaces et les organisations, afin de « construire mieux » et d'optimiser les investissements ;
- De favoriser le retour d'espaces végétalisés en ville à travers ce projet immobilier ;
- De faciliter le développement d'une mobilité douce ;
- De maîtriser les énergies en combinant la performance énergétique des structures hospitalières et universitaires et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- De développer une politique d'achats responsables et plus ambitieuse s'agissant des clauses sociales et environnementales des marchés ;
- De maîtriser et valoriser les déchets, au-delà des contraintes réglementaires, en diminuant les volumes produits et en les valorisant au mieux.



La proximité des transports en commun est un élément déterminant du choix du site d'implantation. Elle doit garantir l'accessibilité de l'établissement pour ses utilisateurs - patients et proches, étudiants -, tout comme pour le personnel et contribuer à réduire l'usage de véhicules personnels pour rejoindre l'établissement

L'intégration à la ville se traduira également par le partage d'équipements et de services entre le flux de patients, de familles, de salariés, d'étudiants et d'enseignants, et les habitants de la commune et ceux qui y travaillent. Les interactions entre la ville et le campus sont potentiellement nombreuses et concernent tant l'activité hospitalière (gestion des stationnements, mutualisation des équipements tels que la crèche, la restauration...) qu'universitaire (logements pour chercheurs, centre de congrès, locaux sportifs...). Le Campus sera aussi l'occasion d'approfondir les possibilités de collaboration entre l'hôpital et le parc hôtelier, par le recours à un hôtel hospitalier pour des filières d'accueil de patients n'habitant pas à proximité et pour fluidifier les prises en charge hospitalières.

Un dialogue sera engagé avec la ville et les acteurs des transports pour étudier les options du réseau secondaire (bus, navette...) et promouvoir les alternatives écoresponsables (véhicules en partage, logistique durable...).

### **Un rayonnement mondial**

L'ouverture internationale du Campus est une priorité.

S'appuyant sur l'excellence du triptyque soin/enseignement/recherche, il s'agira à la fois de permettre l'accueil d'étudiants, de chercheurs et de praticiens étrangers, mais également de diffuser dans le monde, notamment francophone, les dernières innovations du modèle français en matière d'organisation des soins, de formations pratiques et théoriques des étudiants, et de recherche de pointe, dans un monde où la formation des élites devient très concurrentielle. Le Campus se donne pour vocation de participer au développement de la formation en médecine au sein de pays à ressources limitées en la matière.

Cela se concrétise par une offre et un environnement d'études et de travail appréciables, sur un campus équipé et connecté, à la pointe de l'innovation numérique et technologique.

### **Une réponse aux objectifs d'organisation régionale sanitaire et universitaire**

#### **Le Projet Régional de Santé**

Parmi les trois objectifs majeurs du Projet Régional de Santé 2018-2022, deux rejoignent l'implantation et le projet du futur campus hospitalo-universitaire.

Le premier objectif consiste à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, dans une région marquée par de forts contrastes en la matière. L'implantation du Campus à Saint-Ouen permettra de renforcer l'accès aux soins des populations de Seine-Saint-Denis, qui présentent des marqueurs de santé défavorables, faisant de ce territoire une zone d'action prioritaire.

Le second objectif vise à adapter les actions et politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs. Le projet du campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord inscrit son action en synergie avec les acteurs du territoire, notamment la médecine de ville et les centres de santé, ainsi que les hôpitaux des groupements hospitaliers de territoire, afin de faciliter le parcours de soin et la prise en charge.

#### **Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)**



Le SRESRI est le document qui définit la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation pour la période 2017-2021. Élaboré par la Région avec les acteurs du territoire, il vise à favoriser l'attractivité, la croissance et l'emploi et à faire de l'Île-de-France l'une des régions les plus performantes et attractives du monde.

L'Université Paris Diderot s'inscrit dans le SRESRI, tant par le développement d'un nouveau Campus Santé, porteur d'innovations pédagogiques et scientifiques, que par la création d'une université de rang mondial, l'Université de Paris (issue de la fusion décidée en mars 2019 des Universités Diderot, Descartes et de l'intégration de l'institut physique du globe de Paris).



### III) La concertation

En 2017, le projet a été soumis à une première phase de concertation publique. Son implantation était alors envisagée sur les parcelles de la SNCF et du parc logistique VALAD dans la ZAC des Docks.

Des études ont par la suite mis en évidence des contraintes lourdes pour la construction du Campus sur ce terrain. Il a été néanmoins décidé de maintenir la localisation du projet sur la commune de Saint-Ouen-sur-Seine, pour se conformer à l'objectif de bénéficier au même bassin de population.

C'est donc à Saint-Ouen que se situe le nouveau site retenu, sur un ensemble de parcelles d'une superficie de plus de 7 ha, légèrement supérieure à celle du site initial, ce qui facilitera l'insertion urbaine du projet.

Le découpage parcellaire se fait de la manière suivante :

- Au sud : la parcelle de 4,13 ha actuellement occupée par l'usine du groupe PSA, pour y construire la partie hospitalière ;
- Au nord : un ensemble de parcelles (3,08 ha au total), actuellement occupées par un magasin du groupe Conforama, le parc logistique Gaudefroy et des terrains appartenant à la SEMISO, comptant plusieurs logements et locaux d'activité, pour y construire toute la partie universitaire.

Ces deux parties sont séparées par la voie SNCF en activité. Les maîtres d'ouvrage prévoient une ou plusieurs liaison(s) aérienne(s) ou souterraine(s), pour assurer la cohérence de fonctionnement du campus.

Le changement de site d'implantation a conduit l'université Paris Diderot, au vu des dispositions du code de l'environnement (articles L. 121-1 et suivants), à solliciter la Commission nationale du débat public (CNDP). L'AP-HP a souhaité s'associer à cette démarche, bien que la réglementation ne l'impose pas pour un hôpital.

Par une décision du 18 juillet 2018, la CNDP a indiqué que les maîtres d'ouvrage devaient organiser une concertation préalable, et a désigné deux garants du processus de concertation : Laurence MADOUÏ et Jean-Pierre TIFFON. Elle a approuvé les modalités de concertation proposées par les maîtres d'ouvrage.

La concertation s'est déroulée du 10 décembre 2018 au 10 février 2019.

### IV) Les modalités mises en œuvre pour l'information et la participation du public

Dans l'objectif d'informer le plus largement possible de l'organisation de la concertation publique, et de recueillir les suggestions et avis du plus grand nombre, l'AP-HP et l'Université Paris Diderot ont mis en place différents actions et outils de communication décrits ci-dessous.

#### Dispositif pour s'informer sur le projet

##### Site internet

Un site internet dédié héberge tous les éléments relatifs au projet et à la concertation, y compris les documents de la première concertation.



Soucieux de prendre en considération les remarques et suggestions formulées pendant la concertation, les maîtres d'ouvrage ont enrichi le site tout au long de la concertation, en publiant notamment les présentations projetées pendant les réunions de concertation, les études réalisées, les cahiers des charges des études à réaliser.

Ce site internet comportait un formulaire de contact permettant de recueillir contributions et questions. 85 personnes ont ainsi pu porter leurs idées par ce biais auprès des garants et des maîtres d'ouvrage.

### **Exposition**

13 panneaux ont été exposés au Centre administratif et social de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine, dans les halls des hôpitaux Bichat et Beaujon et du siège de l'AP-HP ainsi que dans les sites universitaires, à savoir Paris Rive Gauche, Bichat, Villemin, Garancière. L'exposition a également été installée lors des réunions publiques organisées salle Barbara.

### **Plaquette de présentation du projet**

Un livret a été élaboré pour présenter de manière synthétique le programme ainsi que les modalités de concertation. Ces documents ont été diffusés lors des réunions publiques et disposés dans les halls des hôpitaux Bichat et Beaujon, sur les sites universitaires Bichat, Villemin, Garancière et sur le campus Paris Rive Gauche entre janvier et février 2019. Ils ont également été mis à la disposition du public au Centre administratif et social de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine.

### **Trois réunions publiques**

Trois réunions publiques se sont tenues à Saint-Ouen-sur-Seine.

- Le 20 décembre 2018 à 18h30 à la salle Barbara
- Le 29 janvier 2019 à 18h30 à la salle Barbara
- Le 7 février 2019 à 18h30 au siège de la Région Île-de-France

Elles ont chacune rassemblé une centaine de personnes, durant environ deux heures. Ces réunions publiques se sont déroulées en présence des porteurs de projet, des services de l'Etat et notamment la sous-Préfète de Saint-Denis, des partenaires du projet (Agence Régionale de Santé d'Île de France, Île-de-France mobilités, Grand Paris Aménagement...), et des garants de la concertation.

La Présidente de l'Université Paris Diderot, Christine CLERICI, et le Directeur général de l'AP-HP, Martin HIRSCH, étaient présents lors de la réunion publique de clôture

### **Une visite urbaine**

- Le samedi 19 janvier 2019 10h00 13h00

Cette déambulation dans le quartier d'implantation du projet a réuni une soixantaine de personnes, réparties en trois groupes. Animée par les maîtres d'ouvrage, cette visite était composée de 5 arrêts le long du périmètre du projet. Elle a donné lieu à de nombreux échanges, qui ont permis de recueillir l'expertise d'usage des habitants, leurs attentes et leurs idées sur différentes thématiques : la circulation, le stationnement et les modes doux, l'architecture, l'insertion urbaine du projet, la transformation urbaine du quartier, la nouvelle urbanité de la ZAC des docks.

Une distribution dans les boîtes aux lettres des rues Farcot, Capitaine Glarner et Louis Blanc a été réalisée quelques jours avant la visite urbaine, afin d'informer de manière privilégiée les riverains directement concernés.



## **Facebook live le 1<sup>er</sup> février 2019**

Afin de diversifier les moyens d'information et de toucher un public ne pouvant se rendre à Saint-Ouen pour les réunions publiques, un temps d'échange en direct a été organisé sur Facebook.

## **Dispositif pour donner son avis**

En complément du site internet, des réunions publiques et de la visite urbaine, des registres ont été mis à disposition pendant toute la durée de la concertation au Centre administratif et social de Saint-Ouen, et lors des deux réunions publiques.

## **Dispositif pour mobiliser le public et favoriser la participation**

Le projet et la concertation ont fait l'objet d'une importante campagne de communication sur les réseaux sociaux, notamment les Comptes Facebook et Twitter de l'AP-HP et de l'Université.

De plus, une campagne de mobilisation du public et des acteurs relais a été mise en place en amont et tout au long de la concertation préalable, afin d'optimiser la participation.

### **Distribution de 2 000 flyers**

Elle a eu lieu à la sortie du Métro Garibaldi les lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 décembre 2018, de 17h30 à 19h30 et sur le Marché rue Ottino le samedi 15 décembre 2018 de 10h à 12h.

### **Campagne d'affichage**

Une affiche a été déposée auprès des 450 commerces de Saint-Ouen et dans le Nord-Ouest du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

### **Relations presse / médias locaux**

Trois campagnes sous forme d'encart publicitaire ont été réalisées dans le Parisien édition 93 afin d'amplifier l'information sur les réunions publiques et la visite urbaine.

Dates de parution : 19 décembre 2018, 14 janvier et 5 février 2019

Les journalistes (plus de 400 contacts) ont été informés par l'intermédiaire de plusieurs communiqués de presse (lancement de la concertation, annonce des réunions publiques et de la balade urbaine...).

Les relations média ont donné lieu à plusieurs papiers, notamment des dépêches AFP (Agence France Presse), APM et Hospimedia.

L'information a également été transmise aux collectivités concernées et aux partenaires du projet, afin d'être relayée sur leurs supports de communication.

## **Dispositif déployé auprès de publics spécifiques**

### **Réunions internes**

Deux réunions internes à l'AP-HP ont eu lieu, le 8 janvier 2019 à Beaujon puis une seconde le 14 janvier 2019 à l'hôpital Bichat.



Deux réunions ont également permis d'informer les professionnels et étudiants de l'université le 24 janvier sur le site de Villemin et le 28 janvier sur celui de Bichat.

### **Réunion avec les acteurs de santé du territoire**

Une réunion dédiée aux acteurs de santé du territoire s'est déroulée à l'hôpital Bichat le 24 janvier 2019. Cette réunion a réuni une vingtaine de médecins, paramédicaux ou encore pharmaciens. La thématique abordée lors de cette réunion était la complémentarité entre le nouvel hôpital et les acteurs de santé du territoire. Ce temps dédié aux praticiens a permis d'informer les acteurs de santé de ville des travaux et collaborations initiés par l'AP-HP, ainsi que de recueillir leurs besoins et attentes.

### **L'Agence Régionale de Santé a également dressé un panorama de l'offre de Saint-Ouen sur la commune de Saint-Ouen sur Seine et les alentours et évoqué les aides disponibles pour les professionnels s'implantant dans cette zone sous-dense.**

Pour cette réunion avec les acteurs de santé, une invitation a été adressée à près de 3 350 professionnels du territoire : médecins généralistes, spécialistes, IDE, kinés, sages-femmes de ville des 18<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, Saint-Ouen, Clichy, Gennevilliers, Levallois Perret, Asnières sur Seine ; CMS Clichy, Gennevilliers, St Ouen, Paris Marcadet, Aubervilliers ; Médecins future maison de santé Claude Bernard ; Médecins du pôle de santé du 18<sup>e</sup> ; Pharmaciens de Saint-Ouen ; Hôpitaux partenaires : St Jean Des Grésillons, Hôpital Gouin, Fondation Roguet, Rives de Seine, Neuilly, Delafontaine ; Cliniques partenaires du Landy, de la Jonquière, du parc Monceau, Turin.

### **Réunion dédiée aux associations et aux patients**

Des patients, des associations d'appui aux patients intervenant au sein des sites de Bichat et de Beaujon et les représentants élus des usagers se sont réunis le 9 février 2019 à l'hôpital Bichat pour évoquer le futur site et les implications pour les usagers de la transformation des prises en charge. '

Afin de mobiliser le plus largement possible les publics hospitaliers et universitaires, l'information a été relayée sur différents canaux : affichage, information dans les newsletters des personnels et des étudiants, sites web et intranet, mail à tous les étudiants et personnels de médecine...



## V) La synthèse thématique des avis et questions soulevées pendant la concertation

Les observations et propositions formulées durant la concertation ont porté principalement sur les solutions possibles pour intégrer au mieux le Campus au cœur de Saint-Ouen-sur-Seine.

### **Des interrogations sur l'évolution de l'offre de soins**

Des participants à la concertation se sont interrogés sur la réduction du nombre de lits en lien avec la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon, et ont proposé leur réhabilitation. Pour certains, la réduction du nombre de lits n'est pas compatible avec l'ambition du projet et les besoins croissants d'offre médicale dans le secteur.

A contrario, ceux qui sont favorables au projet pensent qu'il va permettre de lutter contre la désertification médicale qui touche Paris et la Seine-Saint-Denis, et de contribuer à dé-saturer les services médicaux existants.

### Réponse des maîtres d'ouvrage

La solution de la réhabilitation des deux hôpitaux a été étudiée mais pas retenue, une telle opération se révélant extrêmement coûteuse sans pour autant permettre de satisfaire aux standards des hôpitaux actuels. Sa faisabilité est de surcroît soumise à question, l'offre de soins des deux hôpitaux ne pouvant être interrompue le temps des travaux.

Au contraire, le choix de construire un nouvel hôpital répond à l'urgence d'apporter une solution durable à la vétusté des sites des hôpitaux Bichat et Beaujon, des sites universitaires Villemin (Paris 10<sup>e</sup>) et Bichat (Paris 18<sup>e</sup>) et ce alors que les coûts associés à leur rénovation tant pour l'AP-HP que pour l'Université rivalisent avec ceux de bâtiments neufs. Un investissement de plus de 400 M€ serait en effet nécessaire rien que pour l'ensemble immobilier Beaujon et Bichat. De plus, contrairement à la construction d'un nouveau campus, une rénovation ne permettrait pas aux bâtiments de répondre aux standards contemporains de confort et de prestation, ni à la fonctionnalité exigée par la médecine d'aujourd'hui et moins encore de celle qui sera pratiquée dans dix ans.

Les capacités ambulatoires des hôpitaux étant en hausse et leur évolution vers un fonctionnement en plateformes de soin expliquent la réduction de la capacité des lits. Par ailleurs, l'ensemble des axes médicaux de Bichat et de Beaujon seront repris dans le nouvel hôpital. La présence d'un campus universitaire permet enfin, selon le témoignage d'un médecin de l'hôpital Bichat, de bénéficier d'une meilleure médecine pour les patients grâce à des interactions facilitées avec la recherche et l'innovation.



## Des questionnements et inquiétudes quant à l'intégration du projet au cœur de Saint-Ouen-sur-Seine

L'implantation d'un hôpital en plein cœur de Saint-Ouen, sur une parcelle de 4 ha, est de nature, selon les habitants à fortement impacter la qualité de vie dans le quartier. Plusieurs nuisances sont redoutées : perte de luminosité et création de vis-à-vis, recrudescence de la circulation automobile, bruit généré par les sirènes des ambulances et par les hélicoptères, à la recrudescence des flux de circulation automobile, stationnement, gêne pour les cheminements piétons vers l'école, chantier... La question de l'insertion du projet au cœur de Saint-Ouen est un sujet d'inquiétude pour les riverains.

La frontière créée par la voie ferrée semble aussi être vue comme un point négatif.

Certaines personnes s'opposent au nouveau site d'implantation sur les parcelles de PSA et de Conforama, en lien avec la suppression des emplois (fermeture de l'usine PSA et délocalisation du magasin Conforama). Il a été précisé que les discussions en vue d'une relocalisation de Conforama et le parc Gaudefroy dans les environs étaient en cours et qu'un plan de reclassement et d'accompagnement a été signé le 31 janvier au sein du groupe PSA pour les 320 salariés du site.

Lors de la visite urbaine, les habitants présents ont formulé plusieurs recommandations concernant l'insertion du projet. L'usage de la brique, symbole de l'identité post industrielle du quartier, la présence d'espaces verts et de verdure, l'intégration de critères écologiques (exposition des bâtiments, choix des matériaux...) dans la construction des bâtiments ont notamment été évoqués.

## Une proposition d'inversion des parcelles entre l'hôpital et l'université

Lors de la visite urbaine du 19 janvier, des participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur la possibilité d'inverser les parties universitaires et hospitalières de part et d'autre de la voie ferrée, dans l'objectif d'apporter une réponse aux inquiétudes formulées sur l'impact du campus sur son environnement. Ils ont formulé un certain nombre de questions :

- L'inversion avec extension permettrait-elle une meilleure réponse aux programmes de l'université et de l'hôpital ?
- L'inversion avec extension aurait-elle une incidence positive pour les riverains sur les flux de personnes sur la partie sud du Campus ?
- L'inversion avec extension pourrait-elle modifier les conditions d'accès aux transports publics ?
- L'inversion avec extension pourrait-elle modifier les impacts sur la circulation et le stationnement ?
- L'inversion avec extension répondrait-elle aux contraintes en matière de résilience au risque d'inondation ?
- L'inversion avec extension aurait-elle une incidence positive sur la morphologie des bâtiments dans l'environnement urbain ?

### Réponse des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage ont porté la plus grande attention à cette demande et ont décidé de lancer une étude. Les bureaux d'études techniques, agences de programmation, assistants à maîtrise d'ouvrage et services spécialisés de l'État ont été sollicités pour apporter les réponses techniques nécessaires.

Cette étude a eu pour objectif de répondre aux questions posées pendant la concertation. Elle a permis de montrer :



- Que l'inversion des parcelles reviendrait forcément à une extension des parcelles avec des incidences majeures en termes de coûts et d'emplois, la parcelle supplémentaire envisageable abritant un parc d'activité ;
- Qu'elle n'aurait pas d'incidence positive sur les flux de personnes autour de la parcelle Sud (usine PSA), l'université accueillant quotidiennement autant de personnes que l'hôpital ;
- Qu'un flux important et très concentré sur des plages horaires de pointes serait ajouté à la ligne 13 déjà saturée par le positionnement de l'université au Sud ;
- Qu'un positionnement de l'hôpital amènerait à faire plusieurs piquages sur le boulevard Victor Hugo et serait donc de nature à perturber la circulation sur cet axe structurant ;
- Que l'implantation de l'hôpital au Nord le positionnerait en terrain inondable en cas de crue millénaire, ce qui ne répond pas aux exigences des services de l'État (DRIEE).

Les conclusions de l'étude sont intégrées dans le dossier de demande de qualification du projet de Campus en PIG. Elles permettront aux autorités compétentes pour statuer sur la demande de qualification en PIG, de disposer des éléments d'analyse suffisants afin de justifier le parti d'aménagement proposé pour le projet.

Elles ont été rendues publiques, notamment sur le site Internet du projet, afin d'informer les participants à la concertation, et plus largement tous les habitants.

### **L'insertion urbaine au cœur des préoccupations des maîtres d'ouvrage**

Les maîtres d'ouvrage ont indiqué à plusieurs reprises leur volonté d'intégrer au mieux le campus au sein de son environnement, suivant en cela les suggestions des habitants. Pour ce faire, l'AP-HP et l'Université ont mandaté un bureau d'études spécialisé pour rédiger un ensemble de spécifications urbaines, précisant, entre autres : le principe d'implantation des bâtiments, l'adaptation du projet aux caractéristiques techniques et urbaines du site (desserte routière, voie ferrée entre partie nord et sud), et ce dans un objectif de cohérence générale du campus et de qualité architecturale. Ces consignes seront ainsi intégrées au cahier des charges des concours d'architecture (hôpital et université) par lesquels seront choisies les équipes de maîtrise d'œuvre.

L'AP-HP et l'Université ont décidé, pendant la concertation, d'associer les habitants aux travaux de ce bureau d'études. Un temps d'échanges entre son équipe et les riverains sera ainsi organisé.

Les maîtres d'ouvrage ont par ailleurs précisé que le Maire de Saint Ouen sera membre du jury pour le concours d'architecture du projet et sera donc amené à exprimer son avis.

### **Des inquiétudes liées à la hauteur des bâtiments**

Les riverains, notamment de la rue Farcot, ont exprimé leurs inquiétudes quant à la hauteur maximale du bâtiment de l'hôpital qui dépassera la taille actuelle de l'usine PSA. Ils craignent notamment la création d'une fracture urbaine, une perte de luminosité et les vis-à-vis.

#### Réponse des maîtres d'ouvrage

Les porteurs de projet ont précisé les informations suivantes :

- Le bâtiment hospitalier ne sera pas un bloc homogène de 28 m de haut, mais composé de plusieurs hauteurs avec un point culminant à 28 m dernier plancher accessible.



- Les règles de retrait des façades, de variété de forme et de profil seront utilisées pour que l'hôpital ne se présente pas comme un bloc uniforme, à l'image de l'usine actuelle. Par ailleurs, les points hauts de l'édifice seront positionnés au plus près de la voie ferrée, à distance des riverains. L'éloignement des constructions par rapport au bord de la rue sera défini par le futur PLUi.
- L'AP-HP envisage par ailleurs de rétrocéder une partie de sa parcelle pour permettre un élargissement des voies : la façade de la rue Farcot notamment sera plus éloignée des immeubles en vis-à-vis.

### **Des craintes de nuisances sonores liées aux ambulances**

Les riverains ont exprimé leurs craintes quant au bruit généré par les ambulances et les hélicoptères.

#### Réponse apportée par les maîtres d'ouvrage

Les véhicules d'urgence et les ambulances ont l'obligation d'une pratique respectueuse de leurs déplacements à l'approche de l'hôpital. Les sirènes ne sont donc utilisées qu'en cas de stricte nécessité.

De plus, l'hélistation qui prendra place sur le toit de l'hôpital servira uniquement pour l'accueil de patients polytraumatisés dans un état grave : l'activité actuelle est d'à peine plus d'un atterrissage/décollage tous les 3 jours. Elle devrait être positionnée au centre de la parcelle, côté voie ferrée afin d'occasionner le moins de nuisances possible pour les habitants du quartier.

### **L'enjeu de desserte du Campus et de développement des transports en commun**

La question des transports a été un autre sujet majeur.

Les habitants qui ont participé à la concertation craignent que le projet n'encombre encore davantage les axes de transport, aussi bien les transports publics saturés tels que la ligne 13, que les axes routiers. Les participants ont fait remarquer aux maîtres d'ouvrage que la rue Farcot n'étant pas à double sens, actuellement les livraisons par camions du Monoprix génèrent des embouteillages. Sans compter le trafic des camions poubelles, sur l'avenue du capitaine Glarner, qui se rendent au centre d'incinération Tiru.

Les usagers ne croient pas en la simple solution du report entre les deux lignes de métro. D'après eux, il serait plus logique, pour des questions d'accessibilité, que l'hôpital soit construit côté ligne 14 plutôt que ligne 13 comme prévu. D'autres acteurs voient difficilement comment ajouter du trafic de véhicules individuels ou de véhicules de livraison dans le réseau déjà très pratiqué autour du futur hôpital.

Certaines lignes de bus mériteraient selon eux d'être prolongées jusqu'à Saint-Ouen afin de sécuriser les parcours des usagers RATP, tout en répondant aux problèmes de surcharge du métro. C'est le cas de la ligne 81 (ligne 21 du nouveau plan de bus) qui pourrait être prolongée afin de desservir l'arrêt Garibaldi.

Des accès pour les personnes à mobilité réduite doivent être prévus entre les différents arrêts et stations des transports en commun. Bien que l'hôpital soit prévu principalement pour des déplacements ambulatoires, les visiteurs s'y rendront certainement en transport en commun. Des demandes ont été formulées concernant la mise en place de stations vélo et des cheminements adéquats aux pratiques des mobilités douces. Une solution devra être apportée en ce qui concerne le pont-rail qui entrave les cheminements piétons, les cheminements vélos et la circulation automobile.

Sachant que les prises en charge ambulatoires seront majoritaires au sein de l'hôpital, on peut anticiper un trafic important, les habitants et usagers souhaiteraient que des stationnements soient prévus à cet effet.



Les habitants souhaiteraient que la voirie de la ville et notamment celle à proximité du futur projet soit adaptée. L'arrivée de l'hôpital et de l'université va accroître les flux routiers existant ; il est important de prendre en compte cette augmentation.

#### Réponse apportée par les maîtres d'ouvrage

En termes de transport, l'intégration du projet au cœur du futur réseau du Grand Paris semble très pertinente car il permet une bonne desserte de l'hôpital et de l'université.

Concernant les axes routiers, les porteurs de projet ont précisé qu'une étude de mobilité va être prochainement lancée notamment sur les possibilités d'élargissement des voies routières à prendre sur l'emprise des parcelles du projet, la répartition des accès au Campus tenant compte des transports publics, de la circulation actuelle, de l'évolution des modes de transports dans le temps, etc... Cette étude permettra d'analyser les éléments fondamentaux qui composent les déplacements autour du projet afin de les organiser au mieux.

Le programme hospitalier tout comme le programme universitaire prévoient la création de parkings pour répondre aux besoins créés par leur activité. En outre le programme hospitalier prévoit, une dépose-patient principale et une dédiée aux urgences.

Concernant la desserte en transport en commun, le campus bénéficiera des infrastructures prévues dans le cadre du Grand Paris Express. À l'ouverture en 2027, la ligne 14 sera mise en service depuis plusieurs années. Comme indiqué par Île de France Mobilités lors de la réunion publique du 29 janvier 2019, elle devrait permettre le désengorgement de la ligne 13 qui est actuellement saturée en heure de pointe, et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif du Campus est de prendre en compte cette future desserte en facilitant les accès de part et d'autre du quartier : vers l'ouest du côté de la station « Clichy Saint-Ouen » de la ligne 14 et du RER C et vers l'est, du côté de la ligne 13, de façon à répartir les circulations en direction ou à partir du campus. Par ailleurs, les allées et venues des personnels, des patients et des étudiants s'échelonnant le long de la journée, il n'y aura pas d'effet de congestion supplémentaire aux heures de pointe. Ensuite, d'ici 2030, le projet du Grand Paris Express améliorera encore la desserte, notamment avec la proximité du futur hub de la station Saint-Denis Pleyel qui accueillera le raccordement avec les lignes 15, 16 et 17.

Concernant plus particulièrement l'hôpital, le personnel qui emprunte déjà la ligne 13 pour se rendre à Bichat, poursuivra d'une station pour descendre à la station Garibaldi, donc sans effet sur le flux de celle-ci. De même, la ligne 13 est déjà utilisée jusqu'à la Fourche puis sur le tronçon Ouest, par ceux qui se rendent à Beaujon. Enfin 50% des étudiants du futur campus étant à Bichat sont déjà des utilisateurs de la ligne 13.

Les attentes concernant les différentes lignes de bus du quartier devront être prises en compte afin d'adapter le réseau aux nouveaux équipements en temps voulu.

En ce qui concerne le cheminement piéton, un réaménagement de la rue Louis Blanc est à prévoir. De même, tout accès piéton par l'avenue du capitaine Glarner nécessiterait des aménagements car elle contient des dénivelés. A l'inverse, il apparaît pertinent de privilégier l'accès des ambulances par cette même avenue.



## **Des interrogations sur la procédure de labellisation en PIG**

La demande de reconnaissance de l'intérêt général du projet de Campus (labellisation PIG), et l'articulation de la conception du projet avec cette labellisation en PIG, ont été au cœur des échanges. La mise en place d'une labellisation PIG est parfois perçue comme un moyen d'imposer le projet au quartier.

### Réponse des maîtres d'ouvrage

Pour répondre au mieux aux interrogations des habitants, les maîtres d'ouvrage sont revenus en détail sur ce sujet lors de la dernière réunion publique.

La labellisation d'un Projet d'Intérêt Général (PIG), est un outil dont dispose l'Etat depuis les lois Defferre de 1982 et 1983 pour réaliser un projet à caractère d'utilité publique. Un projet d'utilité publique est un projet qui dépasse le cadre communal et intercommunal. La qualification de ce type de projet est effectuée par le préfet et induit une obligation d'adaptation des documents d'urbanisme par la commune ou intercommunalité compétente.

Dans le cadre du projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord, une demande de reconnaissance de l'intérêt général est en cours : sa construction est celle d'un ouvrage d'ampleur, cette opération est destinée au fonctionnement du service public, et son périmètre est défini précisément.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Saint-Ouen-sur-Seine est membre de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune (EPT Plaine Commune) qui est en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme sur son territoire (9 communes). Le document pivot d'urbanisme de l'EPT Plaine Commune qui devra le cas échéant se conformer à ce projet de PIG, est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le PLUi est un document de planification qui permet de définir les règles qui régissent les opérations de construction et d'aménagement dans les intercommunalités.

Le PLUi de l'EPT Plaine Commune est arrêté depuis le 19 mars 2019. Règlementairement, il ne prendra effet qu'une fois approuvé. Son approbation sera effectuée par le Conseil de territoire de l'EPT et se substituera ensuite aux PLU actuels des 9 communes. Avant cette approbation, le PLUi arrêté est soumis durant 3 mois aux avis des entités partenaires (Etat, Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional et les 9 communes de l'EPT). Puis il sera soumis à enquête publique en septembre 2019 afin que les habitants puissent s'exprimer et donner leur avis sur le document. Après cette enquête publique, le PLUi pourra évoluer pour tenir compte des avis exprimés. Enfin, l'approbation finale du PLUi de l'EPT Plaine Commune s'opérera au début de l'année 2020.

L'arrêté préfectoral qualifiant le projet de campus comme Projet d'Intérêt Général aura pour seule conséquence d'imposer sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Il ne peut être invoqué pour s'opposer à des demandes de construction ou d'occupation du sol et ne produit d'effets à l'égard des tiers qu'à travers sa transcription dans les documents d'urbanisme.

La qualification de PIG ne donne aucun droit direct sur les terrains et immeubles concernés et ne préjuge pas de l'obtention des différentes autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet.

### **Le besoin d'information sur le contenu des études**

Soucieux de transparence et d'information du public, les maîtres d'ouvrage se sont engagés à publier les études réalisées sur les thématiques suivantes : la mobilité et le stationnement, l'insertion urbaine, l'impact du projet et enfin les liaisons possibles entre les deux bâtiments de part et d'autre de la voie ferrée.



## VI) Les enseignements et les suites de la concertation

La concertation a suscité une mobilisation et une participation importantes, notamment de la part des habitants et riverains. Au total, les réunions ont permis de rassembler plus de 400 personnes, et la visite urbaine plus de 60.

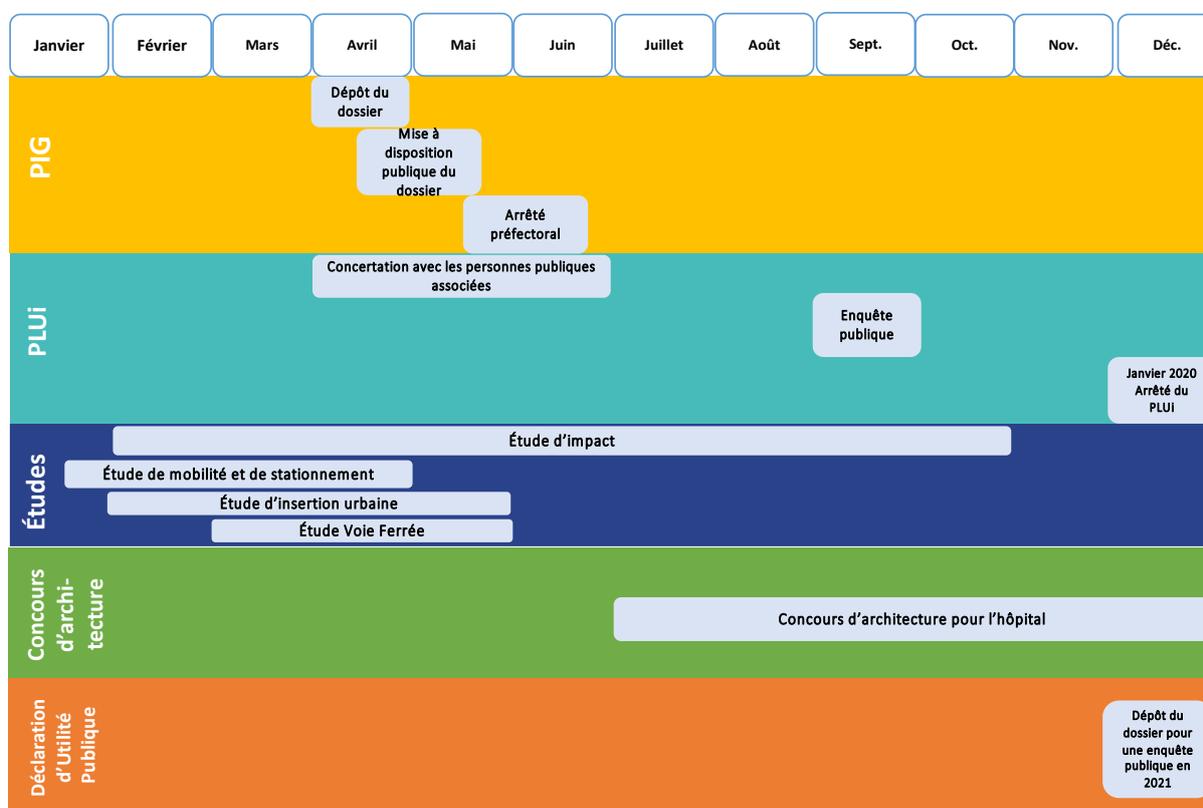
La balade urbaine a été particulièrement riche. Les maîtres d'ouvrage ont pu entendre les préoccupations des riverains, partager leur connaissance et les usages du quartier. Le recueil de ces éléments a permis de mieux appréhender l'environnement dans lequel doit s'insérer le projet.

En plus de la réunion avec le bureau d'études en charge du cahier de prescriptions urbaines, les maîtres d'ouvrage vont par ailleurs poursuivre l'information et les échanges avec les riverains à chaque fois que de nouvelles informations structurantes seront disponibles : sur le rendu des études, les résultats des concours d'architecture puis en phase chantier. Cela pourra se faire par des contacts directs à l'ensemble des riverains qui ont manifesté leur intérêt pendant la concertation, par l'intermédiaire du site Internet du projet ou de nouvelles réunions publiques.

## VII) La suite du projet après la concertation

À la suite de la concertation citoyenne, le projet et les études vont se poursuivre selon le calendrier et les modalités suivantes.

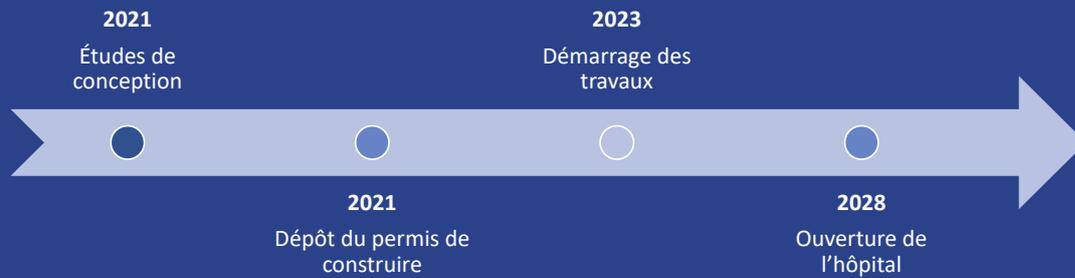
### LE PROJET EN 2019





## ET ENSUITE : 2020 À 2028

### Pour l'hôpital



### Pour l'université

